



Le mode hébergé dans les logiciels Berger-Levrault – Une solution désormais proposée aux adhérents du service informatique de l'Adm74

Toutes les applications Berger-Levrault comprises dans l'adhésion au service informatique de l'Adm74 sont désormais disponibles en mode hébergé (E-Compta, E-Paie, E-GRC, E-Facturation) et peuvent donc être externalisées.

Plus concrètement, cela signifie que **vos applications informatiques et vos données peuvent être hébergées sur un serveur exploité par Berger-Levrault et que vous y accédez via une interface WEB**. Quelle que soit la distance, **tous les utilisateurs ont accès aux applicatifs à partir de n'importe quel poste connecté à Internet**. Ainsi, l'ensemble des utilisateurs travaillent sur une seule et unique plateforme, sans contrainte technique !

Le mode hébergé présente plusieurs avantages. En plus de permettre un accès aux applicatifs quel que soit le lieu où vous vous trouvez grâce à une simple connexion internet, il permet également de vous **affranchir des soucis de sauvegardes, de mises à jour d'applications et de compatibilité du matériel**. En effet, les **mises à niveau sont automatiques**, l'évolution du système est facile et la sécurité est assurée par Berger-Levrault avec une **sauvegarde des données en ligne** et la **réversibilité totale des données de la collectivité**.

Finies les interventions d'experts pour assurer l'installation, la configuration des logiciels et la compatibilité avec les autres applications de la collectivité.

Le coût de la mise en place du mode hébergé est ainsi compensé par le moindre investissement que vous avez à effectuer concernant le serveur installé dans votre collectivité.

Comment bénéficier du mode hébergé pour vos applicatifs Berger-Levrault ?

Chaque collectivité souhaitant passer en mode hébergé devra en faire la **demande auprès du service informatique de l'Adm74**. Un **délai de 4 à 8 semaines** sera nécessaire pour l'ouverture du compte et la création des utilisateurs.

Quel est le coût du passage en mode hébergé ?

Le mode hébergé fonctionne sous la forme d'un **abonnement mensuel et le coût dépend du nombre d'utilisateurs**. Il est de **30 € par mois et par utilisateur**. L'ouverture de compte initiale est en outre facturée 300 € (un seul paiement au départ pour chaque collectivité souhaitant passer au mode hébergé). Un coût de conversion des données de 150 euros peut également être exigible dans certains cas (passage de Oracle à SQL).

Quel que soit le nombre d'applicatifs que vous décidez d'héberger, le coût est identique.

Quels sont les prérequis pour passer en mode hébergé ?

Navigateur internet	Internet Explorer 8 ou > Mozilla Firefox Chrome
Système d'exploitation	A partir de Windows xp Sp3
Capacité Disque Dur	L'ordinateur doit être équipé d'un disque dur Possibilité d'installer le client Citrix – XenAPP
Type ordinateur	Tous types (hors Terminaux Passifs)
Connexion Internet	ADSL 256 mini (le besoin est de 54 kbit/s par utilisateur connecté)
Adresse Mail	Chaque utilisateur doit être doté d'une adresse mail

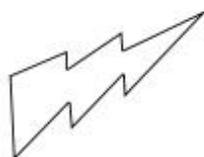
Si vous êtes intéressé pour passer au mode hébergé, nous vous invitons dès à présent à adresser un mail au service informatique de l'Adm74 : serinfo@maires74.asso.fr.

DATA CENTER BERGER-LEVRAULT

Hébergeant :

- Vos applications
- Vos données

Et exploité par BERGER-LEVRAULT



Accès à vos applications via
une interface WEB

